

# **CONDITIONS GENERALES DE LA MARKETPLACE KOTTA**

**Préambule** : Présentation de KOTTA et définitions

**Partie I** : Conditions Générales d'Utilisation Acheteur (Ci-après « **CGU Acheteur** »)

**Partie II** : Conditions Générales d'Utilisation Vendeur (Ci-après « **CGU Vendeur** »)

**Partie III** : Conditions Générales de Vente (Ci-après « **CGV** »)

**Annexe 1** : Détail des obligations fiscales et sociales

## **Préambule**

### **Présentation de la société KOTTA**

La société KOTTA, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé au 30/32 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 888 155 041, représentée par son Président, Monsieur Nicolas LHOMOND (ci-après désignée « KOTTA ») propose à l'adresse Internet [www.kotta.fr](http://www.kotta.fr) (Le « **Site** ») un service d'intermédiation en ligne plus communément appelé « Marketplace » (Le « **Service KOTTA** ») dont l'objet est de mettre en relation :

(1) des personnes morales ou physiques, titulaires à titre exclusif des droits d'exploitation d'œuvres musicales (Auteur(s) et/ou Compositeur(s) et/ou Éditeur(s) au sens des dispositions légales des articles L132-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle) qui ont la qualité de professionnel ou non-professionnel (les « **Vendeurs** »),

Et

(2) les consommateurs acheteurs majeurs (les « **Acheteurs** »)

(3) en vue de la mise à disposition en ligne payante de partitions de musique (Les « **Partitions** ») par voie de téléchargement et/ou écoute/visionnage.

KOTTA exerce son activité conformément aux articles L111-7 et suivants du Code de la consommation et au Règlement (UE) 2019/1150 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019.

## **Définitions**

**Commande** : Contrat formé par l'acceptation par l'Acheteur de l'offre payante de Téléchargement et/ou d'Écoute/Visionnage de la Partition proposée par le Vendeur, matérialisée par le paiement par l'Acheteur du prix affiché correspondant à la Partition concernée.

**Écoute/Visionnage en ligne** : la communication au public d'une Partition, à partir du serveur d'un Service en ligne où elle est stockée, vers le matériel de l'Acheteur (notamment, sans que cette liste soit limitative, ordinateur, télévision, chaîne hi-fi, téléphone portable, baladeur numérique, agendas électroniques, etc.) sans faculté de Téléchargement, en totalité ou en extrait, seule ou associée à d'autres créations (notamment graphiques et/ou sonores et/ou audiovisuelles etc.).

**Mise à disposition** : la communication au public de fichiers numériques reproduisant les Partitions en totalité ou en extrait par voie de Téléchargement ou par Écoute/Visionnage en ligne.

**Œuvre Musicale** : œuvre musicale pour laquelle les Utilisateurs garantissent détenir l'intégralité des droits corporels et incorporels nécessaires à l'exploitation sur Internet par voie de téléchargement et/ou écoute/visionnage de ladite œuvre notamment sous forme de transcription graphique type « partition ».

**Partition** : la transcription graphique d'une Œuvre Musicale mise en ligne sur le Service KOTTA ;

**Phonogramme** : toute fixation exclusivement sonore des sons provenant de l'exécution instrumentale et/ou de l'interprétation vocale de toute Œuvre Musicale avec ou sans paroles, quel qu'en soit le procédé d'enregistrement et quelle qu'en soit la destination ;

**Service en ligne ou « Service d'intermédiation en ligne »** : service constituant un service au sens de l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 1 point b) de la Directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil permettant à KOTTA de mettre à la disposition du public des Partitions vendues par le Vendeur en intégralité ou sous forme d'extraits par voie de Téléchargement et/ou d'Écoute/Visionnage en ligne, quel que soit le mode, le réseau ou le protocole de mise à disposition numérique (Internet, GPRS, EDGE, UMTS, DVBH, etc.) utilisé par lesdits Services en ligne.

**Service KOTTA ou « Service »** : Service d'intermédiation en ligne proposé par la société KOTTA par l'intermédiaire du site internet [www.kotta.fr](http://www.kotta.fr)

**Téléchargement** : l'action permettant à un Acheteur de reproduire une Partition à partir du site internet sur lequel elle est stockée et de la conserver en permanence dans l'unité de stockage de son matériel (notamment, sans que cette liste soit limitative, ordinateur, télévision, chaîne hi-fi, téléphone portable, baladeur numérique, agendas électroniques, etc.), en totalité ou en extrait, en vue de l'utiliser à sa demande individuelle, et ce, sans limitation du nombre d'utilisation et sans limitation de durée.

**Vendeur ou « Utilisateur »** : toute personne physique ou morale qui utilise une interface de Service d'intermédiation en ligne pour offrir des Partitions au public à des fins liées à son activité ;

**Vente** : la commande d'une Partition par l'Acheteur en vue de son Téléchargement et/ou de son Écoute/Visionnage ;

**Visuel** : la pochette des Phonogrammes d'Œuvres Musicales reproduisant et représentant les cas échéant des photographies, noms, prénoms, pseudonymes, images, illustrations, logos, marques, etc. ;

**Partie I**  
**Conditions Générales d'Utilisation Acheteur**  
**(CGU Acheteur)**

**Préambule**

KOTTA est communément appelée « une Place de Marché » permettant aux Acheteurs après inscription, de rentrer, par son intermédiaire, en relation avec les Vendeurs, professionnels ou non, également inscrits sur le Site, dans le but d'avoir accès, par voie de Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage à des Partitions proposées à un prix ferme.

Pour utiliser le Service KOTTA, l'Acheteur doit accepter sans restriction ni réserve d'être soumis aux présentes CGU Acheteur. Cette acceptation se matérialise par un clic de validation lors de son inscription sur le Service KOTTA.

Les Ventes réalisées par l'intermédiaire du Service KOTTA entre les Acheteurs et les Vendeurs sont quant à elles régies par les CGV du Service qui doivent également être acceptées par l'Acheteur lors de chaque achat, elles complètent les présentes CGU Acheteur.

L'Acheteur est donc invité à prendre connaissance des CGV en cliquant sur les CGV.

**I-1 Objet**

Les CGU Acheteur décrivent le fonctionnement du Service KOTTA permettant aux Acheteurs d'accéder aux Partitions mises à leur disposition par voie de Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage.

**I-2 Description du service**

Le Service KOTTA est constitué d'un ensemble d'outils permettant aux Acheteurs de s'inscrire sur le Site, de se mettre en relation avec les Vendeurs en vue de passer des Commandes de Partitions, d'en régler le prix, et d'accéder aux Partitions commandées.

Il intègre également un système de notation permettant à l'Acheteur d'évaluer la qualité de ses relations avec les Vendeurs.

Les transactions effectuées via le Service KOTTA pour les besoins de l'achat des Partitions sont conclues directement entre l'Acheteur et le Vendeur. KOTTA n'est pas re-Vendeur des Partitions proposées par les Vendeurs par l'intermédiaire du Service KOTTA. Ainsi les Partitions ne pourront être ni remboursées, ni reprises contre avoir, ni échangées par KOTTA.

En cas de non-respect des présentes CGU Acheteur, KOTTA se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service KOTTA à l'Acheteur concerné.

**I-3 Accès au service**

Afin de pouvoir utiliser le Site, l'Acheteur doit disposer d'un navigateur internet et d'une connexion au réseau internet. Les coûts de toute communication rendant accessible la connexion au réseau internet restent à la charge exclusive de l'Acheteur.

Le Site est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'évènement hors du contrôle de KOTTA.

KOTTA se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au Site, sans en informer préalablement l'Acheteur, pour des raisons de maintenance technique ou pour toute autre raison (notamment en cas de faille de sécurité), sans que l'Acheteur ne puisse réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité de KOTTA pour quelque raison que ce soit.

Il est précisé que si certains terminaux devaient être incompatibles avec le Site, notamment en raison d'une différence technique, KOTTA ne saurait en aucun cas en être responsable.

L'accès au Service KOTTA par les Acheteurs est réservé à une utilisation strictement personnelle. Lorsqu'il utilise le Service KOTTA, l'Acheteur déclare agir à titre privé de sorte qu'il lui est notamment interdit de procéder à une nouvelle communication au public des Partitions auxquelles il a eu accès par le Service KOTTA sans l'autorisation du Vendeur.

Outre l'acceptation des présentes CGU Acheteur, l'accès au Service est subordonné à l'ouverture d'un compte sur le Site. L'Acheteur doit pour cela fournir les données permettant son identification. Lors de l'ouverture de ce compte, l'Acheteur s'engage à fournir des informations exactes et à informer KOTTA sans délai de tout changement, en utilisant l'outil de messagerie mis à sa disposition dans le cadre du Service KOTTA.

Pour utiliser le Service KOTTA, l'Acheteur doit utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de son compte. L'Acheteur s'engage à les conserver secrets et à ne les divulguer à aucun tiers, l'Acheteur étant seul responsable de l'accès au Service KOTTA, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse de ses identifiant et mot de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de son identifiant et/ou de son mot de passe, l'Acheteur s'engage à en avertir immédiatement KOTTA.

#### **I-4 Prix du service**

L'accès au Service (ouverture de compte, utilisation) est gratuit (hors couts éventuels de la connexion, dont le prix dépend de l'opérateur de communication électronique). Il ne comporte aucune obligation d'achat pour l'Acheteur. Seul l'achat de Partitions auprès des Vendeurs est payant, dans les conditions prévues dans les CGV.

#### **I-5 Données personnelles**

Les données personnelles qui concernent l'Acheteur sont traitées par KOTTA et, le cas échéant transférées au Vendeur, aux seules fins de gestion du compte de l'Acheteur et de son accès au service.

La collecte et le traitement de données personnelles effectués via le Site sont en toute hypothèse réalisés dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, et la loi « *informatique et libertés* » n°78-17 du 6 janvier 1978 régulièrement modifiée, dont les nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Ces données personnelles sont traitées en respect avec la Politique de traitement des données personnelles, consultable sur le Site. Pour plus d'informations concernant vos données personnelles consulter la page « *Protection des données* ».

#### **I-6 Propriété intellectuelle**

Les textes, images, photographies, vidéos, et autres œuvres reproduites et représentées sur le Site sont protégés par le droit d'auteur de sorte que leur reproduction ou représentation non autorisée par KOTTA est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle. Ainsi seule leur utilisation dans un cadre strictement privé est autorisée. Toute utilisation à des fins autres que privées expose l'Acheteur à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales.

Il en est de même des Partitions vendues sur le Site dont les droits appartiennent de manière exclusive aux Vendeurs. Toute utilisation autre que strictement privée des partitions est interdite. Toute revente, échange ou louage de ces fichiers sont strictement interdits.

L'Acheteur déclare être informé que les Partitions vendues sur le Site peuvent être protégées par des mesures technique de protection qui ont pour objet d'empêcher leur diffusion non autorisée. L'Acheteur s'engage à n'employer aucune manoeuvre visant à contourner les mesures techniques de protection mises en place par KOTTA.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

KOTTA n'est pas responsable du contenu mis en vente par les Vendeurs. KOTTA ne saurait être mis en cause en cas de différend relatif à des droits de propriété intellectuelle inhérents au contenu mis en vente par un Vendeur.

#### **I-7 Avis en ligne**

Le Service KOTTA donne la possibilité à l'Acheteur de laisser un avis en ligne sur la qualité des partitions mises en vente. Un formulaire de dépôt d'avis est disponible sur la page de chaque produit.

Ces avis font l'objet d'un contrôle par KOTTA dont l'examen consiste à vérifier si l'avis n'est pas manifestement contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, KOTTA se réservant le droit de ne pas publier l'avis dans l'hypothèse où le contenu serait manifestement contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. L'Acheteur sera informé par KOTTA dans l'hypothèse où son avis ne serait pas rendu public.

KOTTA met en place une fonctionnalité gratuite qui permet aux Vendeurs faisant l'objet d'un avis en ligne de lui signaler de manière motivée un doute sur l'authenticité de cet avis.

#### **I-8 Responsabilité**

La responsabilité de KOTTA envers l'Acheteur est engagée pour les seuls faits qui lui seraient directement imputables et qui causeraient un préjudice directement lié à ces faits. La responsabilité de KOTTA ne peut être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par l'Acheteur ou de toute faute de sa part. Elle ne saurait pas plus être engagée à raison de faits imputables à un tiers au Service.

En outre, KOTTA ayant la qualité d'hébergeur et non d'éditeur au sens de l'article 6-I, 2 et 3 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), KOTTA ne peut voir sa responsabilité engagée à raison des contenus rendus disponibles sur le Site par les Acheteurs ou les Vendeurs que dans la seule hypothèse où informée de l'illicéité d'un contenu, elle n'aurait pas promptement agi pour faire cesser l'atteinte illicite dans les conditions prévues par la loi LCEN.

La responsabilité de KOTTA ne peut en outre être engagée du fait de la vente conclue entre le Vendeur et l'Acheteur à laquelle KOTTA n'est pas partie. KOTTA n'est pas non plus responsable des commentaires laissés par les Acheteurs sur le Site. L'Acheteur s'engage à garantir et à indemniser KOTTA de tout dommage que KOTTA pourrait subir si sa responsabilité se trouvait engagée par un tiers du fait d'une action liée à cette utilisation du Service par l'Acheteur.

#### **I-9 Nullité partielle**

La nullité ou l'inapplicabilité d'une des stipulations des présentes CGU Acheteur par suite d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort sera sans incidence sur la validité des CGU Acheteur dont les autres stipulations demeureront bonnes et valables entre les parties.

#### **I-10 Loi applicable et juridiction compétente en cas de litige**

Les présentes CGU Acheteur sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur validité, interprétation, exécution relève des juridictions françaises.

Pour toute réclamation au titre du Service merci de contacter le service client [ici](#).

## **Partie II** **Conditions Générales d'Utilisation Vendeur** **(CGU Vendeur)**

### **Préambule**

KOTTA est communément appelée « une Place de Marché » permettant aux Vendeurs après inscription, de mettre, par son intermédiaire, à la disposition des Acheteurs, professionnels ou non, également inscrits sur le Site, par voie de Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage, des Partitions proposées à un prix ferme.

Pour utiliser le Service KOTTA, le Vendeur doit accepter sans restriction ni réserve d'être soumis aux présentes CGU Vendeur. Cette acceptation se matérialise par un clic de validation lors de son inscription sur le Service KOTTA.

Les Ventes réalisées par l'intermédiaire du Service KOTTA entre les Acheteurs et les Vendeurs sont quant à elles régies par les Conditions Générales de Vente du Service (ci-après les « **CGV** »), qui doivent également être acceptées par le Vendeur lors de chaque commande, elles complètent les présentes CGU Vendeur.

Le Vendeur est également tenu par les termes du Contrat de Service KOTTA signé entre les Parties.

Le Vendeur est donc invité à prendre connaissance des CGV en cliquant sur les CGV, et à examiner soigneusement le Contrat de Service KOTTA signé qui complètent les CGU Acheteur.

## **2-1 Objet**

Les CGU Vendeur décrivent le fonctionnement du Service KOTTA permettant aux Vendeurs de mettre à la disposition des Acheteurs les Partitions par voie de Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage.

## **2-2 Description du service**

Le Service KOTTA est constitué d'un ensemble d'outils permettant aux Vendeurs de s'inscrire sur le Site, d'ajouter des Partitions en Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage et de les référencer, d'être informé des commandes passées par les Acheteurs, d'en encaisser le prix et d'assurer le suivi de la commande si nécessaire.

Les transactions effectuées via le Service KOTTA pour les besoins de l'achat des Partitions sont conclues directement entre l'Acheteur et le Vendeur. KOTTA n'est pas re-Vendeur des Partitions proposées par les Vendeurs par l'intermédiaire du Service KOTTA. Ainsi les Partitions ne pourront être ni remboursées, ni reprises contre avoir, ni échangées par KOTTA.

En cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation Vendeur, KOTTA se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service KOTTA au Vendeur concerné.

## **2-3 Accès au service**

### **Service principal**

Afin de pouvoir utiliser le Site, le Vendeur doit disposer d'un navigateur internet et d'une connexion au réseau internet. Les coûts de toute communication rendant accessible la connexion au réseau internet restent à la charge exclusive du Vendeur.

Le Site est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'évènement hors du contrôle de KOTTA.

KOTTA se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au Site, sans en informer préalablement le Vendeur, pour des raisons de maintenance technique ou pour toute autre raison (notamment en cas de faille de sécurité), sans que le Vendeur ne puisse réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité de KOTTA pour quelque raison que ce soit.

Il est précisé que si certains terminaux devaient être incompatibles avec le Site, notamment en raison d'une différence technique, KOTTA ne saurait en aucun cas en être responsable.

Le Vendeur doit ouvrir un compte pour pouvoir accéder au Service. Lors de l'ouverture du compte, le Vendeur doit fournir les données permettant son identification et ses coordonnées, le Vendeur s'engageant à fournir des informations exactes et à informer KOTTA de tout changement intervenu.

Le vendeur doit fournir les données permettant son identification et ses coordonnées au prestataire de paiement Stripe afin d'activer son compte de paiement Vendeur, la mise en ligne de partitions ne sera effective qu'une fois ce compte de paiement activé.

Pour utiliser le Service KOTTA, le Vendeur doit utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de son compte. Le Vendeur s'engage à les conserver secrets et à ne les divulguer à aucun tiers, le Vendeur étant seul responsable de l'accès au Service KOTTA, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse de ses identifiant et mot de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de son identifiant et/ou de son mot de passe, le Vendeur s'engage à en avertir immédiatement KOTTA.

### **Service accessoire**

Toute personne physique ou morale, professionnel ou non professionnel, peut faire appel à KOTTA pour la fabrication des Partitions, sans que ce fait ne puisse créer de différence de traitement au niveau des classement et accessibilité des Partitions mises à disposition de l'Acheteur.

#### **KOTTA 360**

KOTTA propose une option à laquelle le Vendeur peut souscrire via un abonnement lui permettant de laisser à KOTTA la charge de mettre en ligne son catalogue et de le faire bénéficier d'autres avantages :

Taux de commission réduit à 20% (vingt pour cent), tarif préférentiel pour la réalisation de nouvelles partitions, création d'une base de données dédiée et synchronisable via API, redditions de comptes semestrielles détaillées avec un outil permettant aux éditeurs de connaître les montants précis à reverser à chaque ayant droit.

Cette option sous forme d'abonnement peut être souscrite en ligne sur le site [www.kotta.fr](http://www.kotta.fr) ou bien en contactant le service client, au tarif de 9,99€TTC facturé mensuellement ou bien de 99€TTC facturé annuellement.

## **2-4 Obligations relatives aux transactions réalisées par l'intermédiaire du service**

### **Les obligations générales**

Le Vendeur s'engage à :

- être transparent à l'égard de l'Acheteur sur sa qualité ou non de professionnel.
- avoir accompli l'ensemble des formalités obligatoires et être en règle avec ses obligations pour agir en qualité de professionnel et exercer le commerce de manière légale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales), voir annexe 1.
- à faire ses meilleurs efforts pour satisfaire ses obligations vis-à-vis des Acheteurs, notamment en mettant en place une communication rapide en cas de questions posées par les Acheteurs par téléphone ou email.
- à honorer chacune des commandes passées sur le Site et à ne mettre à la disposition sur le Site que des Partitions qu'il est en droit de proposer au public et parfaitement disponibles et à supprimer sans délai du Site toute offre se rapportant à des Partitions qui ne sont pas disponibles. Dans l'hypothèse où la Partition serait mise à la disposition du public à partir d'un lien pointant vers un serveur hors de portée de KOTTA, le Vendeur garantit KOTTA qu'il assurera le fonctionnement du lien et s'engage à supprimer immédiatement la Partition du Site dans le cas où le lien ne fonctionnerait plus.



Dans l'hypothèse où pour des raisons quelconques, la Partition n'était pas immédiatement accessible à l'Acheteur après passation de la commande, le Vendeur s'engage à expédier à ses frais et par ses propres moyens à l'Acheteur la Partition dans un délai maximum de 48h et à le confirmer à KOTTA. A défaut de confirmation du Vendeur à KOTTA et/ou d'envoi à l'Acheteur dans le délai susvisé, la commande de l'Acheteur sera automatiquement annulée et le compte du Vendeur sera suspendu jusqu'à la réception par KOTTA de justes motifs expliquant la commande non honorée.

- à conserver la plus stricte confidentialité de ses échanges avec KOTTA.
- à communiquer aux Acheteurs toutes les informations leur permettant de connaître les caractéristiques essentielles des Partitions mises à disposition, et à ne pas induire en erreur l'Acheteur, tant sur les caractéristiques des Partitions mises à disposition, que sur leur état de lisibilité ou leur prix, le Vendeur étant seul responsable du descriptif associé aux Partitions mises à disposition sur le Site.
- à ce que les Visuels qui accompagnent les Partitions soient conformes aux Partitions concernées, qu'ils respectent les droits des tiers et ne portent pas atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, le Vendeur garantissant KOTTA être parfaitement habilité à exploiter les Visuels concernés.

Par ailleurs, le Vendeur s'interdit expressément :

- d'engager des démarches promotionnelles ou publicitaires destinées à promouvoir des produits et/ou services en lien avec KOTTA ou l'un quelconque des éléments reproduits et représentés sur le Site.
- de reproduire et/ou représenter tout élément (notamment textes, images, photographies, vidéos, marques, dénominations, signes quelconques, etc.) pouvant porter atteinte aux droits des tiers ou de KOTTA.
- de mettre à la disposition du public des Partitions dont il ne détient pas les droits d'exploitation à titre exclusif en vue d'une exploitation payante par voie de Téléchargement et/ou Ecoute/Visionnage. Le Vendeur garantit à ce titre être pleinement habilité à s'engager aux termes des présentes et n'avoir introduit dans les Partitions aucune reproduction ou réminiscence susceptible de nuire aux droits des tiers (contrefaçon, diffamation, etc.), étant rappelé que le Vendeur est seul responsable des Partitions qu'il met à la disposition du public.
- de mettre à la disposition du public du contenu à caractère pornographique et plus généralement portant atteinte aux bonnes mœurs, du contenu incitant à la haine raciale, à la consommation des drogues ou boissons alcooliques, à l'utilisation d'armes, ou objet de discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle ou l'âge.

### **Le prix des Partitions**

Le Vendeur définit librement le prix de mise à disposition de ses Partitions, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ce prix doit être mentionné sur le Site toutes taxes et frais compris (notamment TVA etc.).

### **Contestations relatives aux Partitions**

En cas de réclamation d'un Acheteur concernant une Partition, le Vendeur fait son affaire personnelle de la résolution du différend qui l'oppose à l'Acheteur sans que la responsabilité de KOTTA ne puisse être en aucune façon recherchée. Le Vendeur fera ses meilleurs efforts pour résoudre amiablement le litige l'opposant à l'Acheteur.

KOTTA se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le Vendeur, de procéder au remboursement de la Partition auprès de l'Acheteur dans le cas où le Vendeur n'aurait pas résolu le litige l'opposant à l'Acheteur dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Ce montant sera ensuite déduit des sommes à reverser par KOTTA au Vendeur au titre des Partitions vendues par le Vendeur via le Service.

### **2-5 La réception des fonds par le Vendeur et la commission perçue par KOTTA**

Le règlement sera effectué par virement via le prestataire de service de paiement « STRIPE » <https://stripe.com/en-fr> qui encaissera le paiement de l'Acheteur et reversera le prix de la Commande au Vendeur après confirmation par l'Acheteur de la réception de la ou des Partitions achetées, et déduction faite de la commission due à KOTTA.

STRIPE aura la charge de vérifier l'identité du Vendeur, et ce dernier devra à ce titre transmettre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile auprès de STRIPE avant d'être en mesure de collecter toute somme.

Pour chaque commande passée sur le Site, KOTTA percevra de la part du Vendeur une commission du montant correspondant à la Commande.

Il est précisé que la commission restera acquise à KOTTA en cas d'annulation de la Commande à l'initiative de Vendeur de façon répétée et/ou abusive.

La facturation sera effectuée tous les mois.

A défaut de confirmation de la réception du produit par l'Acheteur et en l'absence de contestation de l'Acheteur portée à la connaissance du Vendeur dans le délai imparti à l'Acheteur pour le faire, la Partition sera réputée avoir été reçue 21 jours suivant la date du débit du compte bancaire de l'Acheteur.

KOTTA se réserve le droit de suspendre le paiement des sommes dues au Vendeur en cas de manquement par le Vendeur à ses obligations.

### **2-6 Évaluation des Vendeurs**

KOTTA met à la disposition des Acheteurs des moyens leur permettant d'évaluer la performance des Vendeurs à l'issue de la confirmation de la réception de la Partition commandée, permettant ainsi aux Acheteurs de sélectionner les Partitions chez les Vendeurs les plus sérieux et qui respectent le mieux les conditions d'utilisation du Service.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoiles.

### **2-7 Classement des offres**

#### **Critères de classement des offres des vendeurs**

Lorsque la Partition vendue est fabriquée tant par KOTTA que par d'autres fabricants, le critère de classement par défaut est le prix croissant.

Il est néanmoins possible pour l'internaute de modifier ce classement sur la fiche produit en sélectionnant un critère de tri différent selon le prix décroissant, les évaluations des Vendeurs, le nombre de ventes réalisées par les Vendeurs.

Lorsque la Partition est proposée sur le site uniquement par des Vendeurs, le critère de classement est fonction de critères qualités tels que notation, réclamation du Vendeur et sa qualité de professionnel.

### **Critères de classement sur les pages de résultats**

Par défaut, les offres apparaissant sur les pages de résultat résultant d'une recherche sont classées selon leur pertinence au regard de la recherche de l'internaute.

Il est néanmoins possible pour l'internaute de modifier ce classement sur la page de résultat en sélectionnant un critère de tri différent. Ce dernier peut modifier le classement en sélectionnant un critère de tri différent selon :

- Les prix les moins chers
- Les prix les plus chers
- Les meilleures ventes
- Les notes des internautes
- Les nouveautés

### **2-8 Suspension - Résiliation**

Les CGU Vendeur sont conclues pour une durée indéterminée sauf stipulations contraires prévues dans le Contrat de Service KOTTA.

En cas de manquement par le Vendeur aux obligations stipulées à l'article 2.4, KOTTA pourra après mise en demeure envoyée par tous moyens restée sans effet pendant une durée de 30 jours, résilier le présent Contrat par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation pourra intervenir sans préavis en cas de manquement grave et/ou répété par le Vendeur à ses obligations ou affectant ses comptes, tel que notamment et sans que cette liste soit limitative : fraude, propos injurieux, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers, non-respect d'au moins un des indicateurs de qualité, etc.

Il est rappelé que, de manière générale, lorsque KOTTA décide de restreindre ou de suspendre la fourniture de ses services d'intermédiation en ligne à un Vendeur en relation avec des Partitions proposées par cette entreprise utilisatrice, il transmet au Vendeur l'exposé des motifs de cette décision sur un support durable avant que la restriction ou la suspension ne prenne effet ou au moment où elle prend effet.

### **2-9 Données personnelles**

Vos données à caractère personnel en tant que « Vendeur » sont traitées par KOTTA agissant en qualité de responsable des traitements mis en œuvre dans le cadre du Service.

Pour les besoins des finalités décrites ci-avant KOTTA peut communiquer certaines informations, à des prestataires de service ou partenaires commerciaux.

Le Vendeur a la possibilité de s'opposer à cette communication par courrier adressé à : KOTTA

Les données collectées par KOTTA sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le Vendeur peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) et définir le sort de ses données personnelles « post mortem » auprès de KOTTA : 30/32 boulevard de Sébastopol 75004 Paris.

Le Vendeur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Pour plus d'information sur les traitements réalisés par KOTTA voir la politique de confidentialité [ici](#).

KOTTA utilise des cookies. Pour plus d'information sur les cookies cliquez [ici](#).

Le Vendeur s'engage irrévocablement à utiliser les données personnelles de l'Acheteur qui lui seront transmises par KOTTA uniquement pour les besoins de l'exécution des commandes et pour lui permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent. Le Vendeur s'engage à ne conserver aucune copie des données de l'Acheteur une fois la commande exécutée. Toute autre utilisation, location, vente, revente ou copie de la part du Vendeur sont interdites.

## **2-10 Lutte contre la fraude**

Afin de lutter contre la fraude (absence de livraison des clients, impayés...) ou des comportements inadéquats du Vendeur (réclamations, mauvaises évaluations ou taux de satisfaction insuffisant...) et ainsi assurer aux utilisateurs du Service une qualité de service optimale, les données personnelles du Vendeur collectées sur le site sont traitées par KOTTA pour déterminer le niveau de risque de fraude et de confiance associé au compte Vendeur. Dans le cadre de cette analyse, KOTTA est susceptible d'interroger ses prestataires spécialisés dans la prévention des risques pour affiner son analyse. Certains de ces prestataires sont en outre rendus destinataires du résultat de l'analyse effectuée et peuvent l'utiliser pour leur compte afin d'alimenter leur propre fichier d'incidents.

Les messages échangés entre le Vendeur et l'Acheteur par le biais de KOTTA, sont conservés par KOTTA et pourront être utilisés pour prouver un comportement inadapté du Vendeur.

KOTTA pourra, en fonction des résultats du contrôle effectué sur les comptes Vendeurs (à l'inscription et pendant la vie du compte), de l'indice de confiance attribué au compte Vendeur ou du comportement du Vendeur, prendre des mesures, telles que refus d'inscription du Vendeur à la Marketplace, suspension temporaire ou fermeture définitive du compte Vendeur. Ces mesures pourront également avoir pour effet de suspendre le paiement des Vendeurs dans le cas où le Vendeur n'a pas ou pourrait ne pas procéder à la livraison. La survenance d'un incident (absence de livraison, impayé concernant KOTTA, fermeture du compte, indice de confiance négatif...) pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec le compte au sein du fichier d'alerte de KOTTA, ce qui pourra, lors de prochaines connexions ou inscriptions des Vendeurs, conduire KOTTA à réaliser des vérifications supplémentaires ou des refus d'inscriptions des Vendeurs.

A tout moment au cours de l'analyse de risque menée par KOTTA, le Vendeur peut présenter ses observations en écrivant à KOTTA. En outre, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier

1978, le Vendeur dispose de droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition prévus par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la réglementation en vigueur, sa demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse.

Pour exercer ses droits en ce qui concerne la lutte contre la fraude, il suffit au Vendeur de s'adresser auprès de KOTTA : par voie électronique à l'adresse [contact@kotta.fr](mailto:contact@kotta.fr) ou par courrier à l'adresse 30/32 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, en indiquant ses nom, prénom, e-mail adresse et sa référence client.

## **2-11 Propriété intellectuelle**

Les textes, images, photographies, vidéos, et autres œuvres reproduites et représentées sur le Site sont protégés par le droit d'auteur de sorte que leur reproduction ou représentation non autorisée par KOTTA est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle. Ainsi seule leur utilisation dans un cadre strictement privé est autorisée. Toute utilisation à des fins autres que privées expose l'Acheteur à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales.

Il en est de même des Partitions vendues sur le Site dont les droits appartiennent de manière exclusive aux Vendeurs. Toute utilisation autre que strictement privée des partitions est interdite. Toute revente, échange ou louage de ces fichiers sont strictement interdits.

Le Vendeur déclare être informé que les Partitions vendues sur le Site peuvent être protégées par des mesures techniques de protection qui ont pour objet d'empêcher leur diffusion non autorisée. Le Vendeur s'engage à n'employer aucune manoeuvre visant à contourner les mesures techniques de protection mises en place par KOTTA.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

## **2-12 Avis en ligne**

Le Service KOTTA donne la possibilité à l'Acheteur de laisser un avis en ligne sur la qualité des partitions mises en vente. Un formulaire de dépôt d'avis est disponible sur la page de chaque produit.

Ces avis font l'objet d'un contrôle par KOTTA dont l'examen consiste à vérifier si l'avis n'est pas manifestement contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, KOTTA se réservant le droit de ne pas publier l'avis dans l'hypothèse où le contenu serait manifestement contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. L'Acheteur sera informé par KOTTA dans l'hypothèse où son avis ne serait pas rendu public.

KOTTA met en place une fonctionnalité gratuite qui permet aux Vendeurs faisant l'objet d'un avis en ligne de lui signaler de manière motivée un doute sur l'authenticité de cet avis.

## **2-13 Responsabilité**

Le Vendeur garantit et indemnisera à première demande KOTTA contre tout dommage subi par KOTTA et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de KOTTA à raison de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Acheteur, que ce dommage résulte de la vente de Partitions, de l'utilisation faite par le Vendeur du Service, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

La responsabilité de KOTTA envers le Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et est en tout état de cause limitée au montant correspondant aux commandes réalisées dans les trois mois précédent. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des Partitions en cas d'indisponibilité du Service. La responsabilité de KOTTA ne peut pas non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par le Vendeur.

KOTTA décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Vendeurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service. Toute réclamation relative aux Partitions (description, accessibilité, conditions d'utilisation, etc.) qui serait portée à la connaissance de KOTTA sera transmise au Vendeur concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

#### **2-14 Nullité partielle**

La nullité ou l'inapplicabilité d'une des stipulations des présentes CGU Vendeur par suite d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort sera sans incidence sur la validité des CGU Vendeur dont les autres stipulations demeureront bonnes et valables entre les parties.

#### **2-15 Anti-Corruption**

Les Parties conviennent que, à tout moment en lien avec et pendant toute la durée du Contrat, et par la suite, elles se conformeront et prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que leurs sous-traitants, leurs agents ou d'autres tiers, soumis à leur contrôle ou à leur influence déterminante, se conformeront aux dispositions suivantes.

Les Parties interdiront les pratiques suivantes à tout moment et sous quelque forme que ce soit, à l'égard d'un agent public au niveau international, national ou local, d'un parti politique, d'un dirigeant de parti ou d'un candidat à des fonctions politiques, et d'un directeur, d'un agent ou d'un employé d'une Partie, indépendamment du fait que ces pratiques soient adoptées directement ou indirectement, y compris par l'entremise de tiers :

a) La corruption désigne le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'autoriser ou d'accepter tout avantage pécuniaire indu ou tout autre avantage indu à, de la part de ou pour l'une des personnes susmentionnées ou pour un tiers dans le but d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu, par ex. en lien avec des attributions de contrats d'achat publics ou privés, des permis réglementaires, la fiscalité, les douanes ou des procédures judiciaires et législatives.

La corruption inclut notamment :

i. Le fait de remettre une partie d'un paiement d'un contrat à un gouvernement ou des responsables de partis ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux ou à l'aide d'intermédiaires tels que des agents, des sous-traitants, des consultants ou d'autres tiers, afin d'attribuer des paiements à un gouvernement ou des responsables de partis, ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux.

ii. L'extorsion ou la sollicitation désigne la demande d'un pot-de-vin, associée ou non à une menace si cette demande est refusée. Chaque Partie s'opposera à toute tentative d'extorsion ou de sollicitation et est invitée à signaler ces tentatives par le biais des mécanismes de rapport formels ou informels disponibles, à moins que ces rapports soient réputés être contre-productifs compte tenu des circonstances.

b) Le trafic d'influence consiste à offrir ou à solliciter un avantage indu afin d'exercer une influence inappropriée, réelle ou supposée, en vue d'obtenir auprès d'un agent public ou privé un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.

c) Le fait de blanchir le produit des pratiques de corruption susmentionnées consiste à dissimuler ou déguiser l'origine, la source, le lieu, la disposition, le mouvement ou la propriété illicite de biens, en sachant que ces biens sont le produit d'activités criminelles.

### **Partie III** **Conditions Générales de Vente** **(CGV)**

#### **Préambule**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent en complément des CGU Acheteur et des CGU Vendeur.

Les CGV s'appliquent à toutes les ventes de Partitions réalisées par l'intermédiaire du Service entre le Vendeur et l'Acheteur. Elles ont vocation à régir les relations entre les Vendeurs et les Acheteurs de Partitions.

Les présentes CGV ont pour vocation de régir la vente de Partitions mises en ligne par le Vendeur sur le Site.

Elles sont systématiquement communiquées à l'Acheteur dès lors qu'il procède à l'achat d'une ou plusieurs Partitions commercialisées sur le Site et demeurent librement consultables sur le Site.

KOTTA n'est pas le vendeur des Partitions achetées par l'intermédiaire du Service ; seul le Vendeur dont le nom est affiché sur la fiche descriptive de la Partition est le cocontractant de l'Acheteur pour l'achat de ladite Partition.

La passation d'une commande implique l'acceptation des CGV. Il revient à l'Acheteur d'en tenir compte avant son achat.

#### **3-1 Présentation des Partitions**

Chaque Partition mise en vente sur le Service est décrite sur une fiche produit qui lui sera consacrée sur le Site.

Cette fiche produit contient notamment :

- Le nom du Vendeur proposant à la vente la Partition ;
- La description de la Partition, ses caractéristiques essentielles et des informations facultatives sur la Partition (titre, artiste(s), catégorie, prix, niveau de difficulté, extrait de la partition, image de la pochette de l'album etc.) ;
- Le détail des avis clients, s'il y en a.

### **3-2 Les Commandes**

#### **Passation des Commandes**

L'Acheteur sélectionne la ou les Partition(s) qu'il souhaite acheter et ajoute la ou les Partition(s) à son panier.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier le détail de sa commande et le prix total indiqué.

#### **Validation de la Commande**

Après avoir vérifié les éléments de sa Commande, l'Acheteur valide la Commande en cliquant sur l'icône « *valider la commande* ».

Si l'Acheteur possède déjà un compte sur le Site, il lui sera demandé de se connecter à ce compte.

Si l'Acheteur ne possède pas de compte sur le Site, il devra en créer un en renseignant les informations suivantes afin de pouvoir poursuivre son achat :

- nom
- prénom
- adresse mail
- adresse postale
- numéro de téléphone

Ces informations sont utilisées dans le but du traitement de la commande de l'Acheteur et pour les raisons décrites dans la Politique de traitement des données personnelles consultable sur le Site.

Après s'être connecté à son compte ou après avoir créé un compte, l'Acheteur confirme avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Pour poursuivre la commande, l'Acheteur clique ensuite sur l'icône « *Commander* ».

#### **Paiement par l'Acheteur**

Le paiement par l'Acheteur se fait par virement bancaire.

Le détail de ce paiement figure à l'article 3-3 ci-après.

#### **Confirmation de la commande**

Après le paiement par l'Acheteur de la Commande, KOTTA confirmera la Commande à l'Acheteur par l'envoi d'un courrier électronique récapitulatif, reprenant toutes les informations relatives à son contenu, en ce compris les modalités de paiement.



### **Information au Vendeur**

KOTTA informera le Vendeur par l'envoi d'un courrier électronique qu'un ou plusieurs des Partition(s) qu'il a mis(es) en ligne a/ont fait l'objet d'une commande.

Le Vendeur pourra suivre directement depuis son compte les revenus qu'il a générés par la vente d'une ou plusieurs de ses Partitions.

### **Accès à la Partition**

Après confirmation de la Commande, l'Acheteur aura accès à la Partition sous la forme d'un fichier PDF à télécharger, qui pourra être en version interactive, ou par un lien d'accès à la partition sous forme d'un fichier destiné à l'impression, qui ne sera pas téléchargeable.

### **3-3 Prix et paiement**

#### **Prix**

Les prix applicables aux Partitions sont ceux affichés sur le Site au jour de la Commande. Ces prix sont librement déterminés par le Vendeur et peuvent être librement modifiés à tout moment par lui.

Les prix indiqués sur le Site sont entendus en Euros, Toutes Taxes Comprises (TTC).

#### **Modalités de paiement**

L'Acheteur règlera le prix de sa commande en ligne via le prestataire de service de paiement STRIPE au moment de la commande par carte bancaire, étant précisé que les cartes Bleue, Visa et Mastercard sont acceptées. Dans le cas où le débit du montant de la Commande est impossible, la Commande sera automatiquement annulée.

### **3-4 Absence du droit de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L221-28, 13° du Code de la Consommation visant la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution commence immédiatement après la vente, l'Acheteur reconnaît et accepte expressément qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation.

La reconnaissance de l'absence du droit de rétractation concernant l'achat de la Partition objet de la Commande par l'Acheteur se fera au moyen d'une case à cocher par ce dernier (indiquant « *Je reconnais et accepte expressément ne pas bénéficier du droit de rétractation sur ma Commande* »), qui apparaîtra avant le paiement de la Commande.

En conséquence, aucune demande de rétractation, d'annulation ou de remboursement ne sera recevable après la validation de la Commande.

### **3-5 Évaluation des Vendeurs**

KOTTA met à la disposition des Acheteurs des moyens leur permettant d'évaluer la performance des Vendeurs à l'issue de la confirmation de la réception de la Partition commandée, permettant ainsi aux

Acheteurs de sélectionner les Partitions chez les Vendeurs les plus sérieux et qui respectent le mieux les conditions d'utilisation du Service.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoiles.

KOTTA n'exerce aucun contrôle sur ces évaluations.

Cependant, KOTTA pourra être amenée à supprimer une évaluation, sans préavis nécessaire, suite à un signalement concernant le contenu illicite de l'évaluation.

Les évaluations laissées par les Acheteurs sont visibles par tout utilisateur du Site.

### **3-6 Responsabilité**

Le Vendeur est seul responsable des Partitions et des informations qu'il met à la disposition du public sur le Site.

La responsabilité de KOTTA ne peut être engagée envers le Vendeur uniquement pour des faits qui lui seraient directement imputables. Elle ne peut être engagée dans le cas d'une indisponibilité du Site causant une perte de chance au Vendeur de vendre ses Partitions, ou bien de dommages causés par la mauvaise utilisation du Site par le Vendeur.

KOTTA vérifie la lisibilité des Partitions que le Vendeur met en vente avant leur mise en ligne définitive mais ne vérifie pas leur substance, ni que les droits sur ces Partitions appartiennent bien aux Vendeurs.

Dans le cas d'un contenu litigieux relatif à une Partition mise en vente sur le Site, et dont KOTTA n'aurait pas connaissance, l'Acheteur peut cliquer sur le lien de signalement/retrait de la Partition présent sur chaque page de la Partition concernée.

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 dite « LCEN » ( Loi pour la Confiance en l'Economie Numérique), en qualité d'hébergeur, KOTTA pourra retirer toute information mise en ligne par un Vendeur sur le Site en cas de notification d'un tiers du caractère illicite de cette information ou d'une violation d'un droit.

La responsabilité de KOTTA et/ou du Vendeur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution d'une ou plusieurs de leurs obligations seraient dû soit à une mauvaise utilisation du Service par l'Acheteur, soit à une faute de ce dernier, soit à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

Sera considérée comme une faute de l'Acheteur, la mise en œuvre de tout procédé technique, tels que des robots, ou des requêtes automatiques, dont la mise en œuvre contreviendrait à la lettre ou à l'esprit des présentes CGV.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Aux termes des présentes CGV, sera notamment considéré comme un cas de force majeure opposable au Vendeur et à l'Acheteur : tout empêchement, limitation ou dérangement du service du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou

d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de KOTTA.

Dans de telles circonstances, l'exécution par les parties de leurs obligations aux termes des présentes CGV sera suspendue.

KOTTA avisera les parties de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les 30 (trente) jours à compter de la date de survenance de l'événement.

En cas d'impossibilité d'accès au Site, en raison de problèmes techniques de toutes natures, l'Acheteur et/ou le Vendeur ne pourront se prévaloir d'un dommage et ne pourront prétendre à aucune indemnité. L'indisponibilité, même prolongée et sans aucune durée limitative, d'un ou plusieurs services en ligne, ne peut être constitutive d'un préjudice pour l'Acheteur et/ou le Vendeur et ne peut aucunement donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts de la part de KOTTA.

### **3-7 Propriété intellectuelle**

Les textes, images, photographies, vidéos, et autres oeuvres reproduites et représentées sur le Site sont protégés par le droit d'auteur de sorte que leur reproduction ou représentation non autorisée par KOTTA est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle. Ainsi seule leur utilisation dans un cadre strictement privé est autorisée. Toute utilisation à des fins autres que privées expose l'Acheteur et le Vendeur à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales.

Il en est de même des Partitions vendues sur le Site dont les droits appartiennent de manière exclusive aux Vendeurs. Toute utilisation autre que strictement privée des partitions est interdite. Toute revente, échange ou louage de ces fichiers sont strictement interdits.

L'Acheteur et le Vendeur déclarent être informés que les Partitions vendues sur le Site peuvent être protégées par des mesures technique de protection qui ont pour objet d'empêcher leur diffusion non autorisée. L'Acheteur et le Vendeur s'engagent à n'employer aucune manoeuvre visant à contourner les mesures techniques de protection mises en place par KOTTA.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

KOTTA n'est pas responsable du contenu mis en vente par les Vendeurs. KOTTA ne saurait être mis en cause en cas de différend relatif à des droits de propriété intellectuelle inhérents au contenu mis en vente par un Vendeur.

### **3-8 Litiges - Contestations - Règlement en ligne des litiges**

#### **Traitement des réclamations**

A tout moment, l'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Partitions commandées en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service notamment pour faire valoir ses garanties quand elles sont applicables.

Au-delà de ces délais, l'Acheteur conserve la possibilité de contacter le Vendeur, de formuler toute demande relative aux Partitions commandées en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

Les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et le Vendeur, le cas échéant à l'aide de l'outil de messagerie mis à leur disposition sur le Service.

L'Acheteur et le Vendeur feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige.

KOTTA se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le Vendeur, de procéder au remboursement de la Partition auprès de l'Acheteur dans le cas où le Vendeur n'aurait pas résolu le litige l'opposant à l'Acheteur dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Ce montant sera ensuite déduit des sommes à reverser par KOTTA au Vendeur au titre des Partitions vendues par le Vendeur via le Service.

### **Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges**

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

### **3-9 Garanties**

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la conformité du bien au contrat ou aux vices cachés (visées dans l'encadré ci-dessous et dont les textes sont rappelés en Annexe des présentes CGV) les Partitions défectueuses (sans que cela ne soit du fait de l'Acheteur) ou ne correspondant pas à la commande seront remboursées ou échangées au choix de l'Acheteur. Le remboursement s'effectuera par re-crédit du moyen de paiement utilisé lors de la commande.

### **3-10 Données personnelles**

KOTTA s'engage à ce que la collecte et le traitement de données personnelles effectués via le Site Internet soient réalisés dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 régulièrement modifiée, dont les nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Ces données personnelles seront traitées en respect avec la Politique de traitement des données personnelles consultable sur le Site.

### **3-11 Confidentialité**

Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles reçues à l'occasion de l'exécution de leurs obligations.

Les informations confidentielles sont les informations de toute nature, visuelles ou orales, contenues sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets ou le personnel de chacune des parties.

Le Vendeur et l'Acheteur reconnaissent et acceptent que KOTTA ne saura être tenue pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causé par un fait quelconque.

### **3-12 Dispositions diverses**

#### **Modification des CGV**

KOTTA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV afin :

- d'adapter les présentes conditions générales aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;
- d'adapter les CGV à toute décision rendue par une juridiction, ou toute autre autorité compétente et qui influe sur le contenu du site ;
- de rectifier toute erreur (fautes d'orthographe ou autres, n'ayant pas d'impact sur le sens du contenu des CGV) ;
- refléter des modifications dans la gestion de notre activité ;
- de rendre les présentes CGV plus claires.

Il est dès lors recommandé au Vendeur et à l'Acheteur de prendre connaissance régulièrement des CGV.

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

#### **Nullité d'une clause**

La nullité ou l'inapplicabilité d'une des stipulations des présentes CGU Acheteur par suite d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort sera sans incidence sur la validité des CGU Acheteur dont les autres stipulations demeureront bonnes et valables entre les parties.

#### **Indépendance des parties**

Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre partie.

Par ailleurs, chacune des parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

#### **Non-renonciation**

Le fait pour l'une des parties aux présentes CGV de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

### **Droit applicable**

Les présentes CGV sont régies et soumises au droit français et sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

# **Annexe 1**

## **Détail des obligations fiscales et sociales**

### **Partie 1 : Obligations de l'opérateur envers les utilisateurs de la plateforme**

- I. Obligation d'information des utilisateurs de la plateforme KOTTA
- II. Obligation d'adresser un document annuel aux utilisateurs des transactions dont elles ont connaissance et qui ont été effectuées par leur intermédiaire
- III. Obligation de prendre des mesures contre un utilisateur si l'administration fiscale signale un assujetti à l'opérateur de la plateforme en ligne

### **Partie 2 : Infractions et sanctions à l'égard des opérateurs pour non-respect des obligations précitées**

- I. Sanction du non-respect de l'obligation de prendre des mesures contre un utilisateur : solidarité de paiement à la TVA
- II. Manquement à l'obligation d'informer les utilisateurs sur leurs obligations fiscales et sociales

# Partie 1 : Obligations de l'opérateur envers les utilisateurs de la plateforme

Ces obligations s'appliquent à l'égard des utilisateurs de la plateforme, qui résident en France ou qui réalisent des ventes ou des prestations de service en France au sens des articles 258 à 259 D du CGI.

## I- **Obligation d'information des utilisateurs de la plateforme KOTTA**

L'opérateur de la plateforme est tenu de communiquer au vendeur<sup>1</sup>, lors de chaque transaction, une information loyale, claire et transparente sur les **obligations fiscales et sociales** qui pèsent sur le vendeur, prestataire, les parties à l'échange ou au partage d'un bien ou d'un service, lorsque ceux-ci ont perçu des revenus par l'intermédiaire de la plateforme.<sup>2</sup>

L'opérateur communique, pour chaque transaction, les informations relatives aux régimes fiscaux et à la réglementation sociale applicables aux revenus réalisés par l'utilisateur par le biais de la plateforme. En outre, les obligations déclaratives de paiement qui en résultent auprès de l'administration fiscale et des organismes de recouvrement des cotisations sociales ainsi que les sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations doivent également être communiquées.<sup>3</sup>

Les liens électroniques des administrations permettant à l'utilisateur de transmettre les informations sus évoquées sont les suivants :

- Obligations fiscales : « <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841> » ;
- Obligations sociales : « <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html> »<sup>4</sup> ;

## II- **Obligation d'adresser un document annuel aux utilisateurs des transactions dont elles ont connaissance et qui ont été effectuées par leur intermédiaire**

### A- **Informations requises pour l'établissement du document annuel**

L'opérateur de la plateforme doit **adresser** par voie électronique aux vendeurs, un document récapitulatif des montants totaux bruts des transactions réalisées par ces derniers à l'occasion de transactions réalisées par son intermédiaire et dont il a connaissance, au plus tard le 31 janvier de chaque année suivant celle au titre de laquelle les opérations récapitulées dans le document ont été réalisées<sup>5</sup>.

Ce document doit contenir les informations suivantes :

#### 1) Les éléments d'identification de l'opérateur de la plateforme concernée :

C'est à dire sa **raison sociale**, son **lieu d'établissement** et son **numéro d'identification au répertoire des entreprises (SIREN)**<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cette obligation s'applique également vis-à-vis des éventuels prestataires, ou aux parties à l'échange ou au partage d'un bien ou d'un service lorsque ceux-ci ont perçu des recettes par l'intermédiaire de la plateforme

<sup>2</sup> Article 242 bis, 1° du CGI

<sup>3</sup> Article 23L sexies de l'annexe au CGI

<sup>4</sup> BOI-BIC-DECLA-30-70-40-20

<sup>5</sup> Article 242 bis, 2° du CGI

<sup>6</sup> Article 23L. septies de l'annexe IV du CGI



## 2) Les éléments d'identification de l'utilisateur :

### ➤ **Concernant les éléments d'identification des personnes physiques n'agissant pas à titre professionnel :**

Les éléments d'identification à fournir sont : le **nom de famille ou d'usage**, les **prénoms**, l'**adresse de résidence**, le **numéro de téléphone**, l'**adresse électronique** et la **date de naissance**.

L'opérateur est également tenu de fiabiliser l'**identification de l'utilisateur si le montant total brut des transactions réalisées par l'utilisateur au titre de l'année considérée sont supérieures ou égales à 1000 € sur ladite plateforme.**<sup>7</sup>

Ce montant est porté à 3000€, si le nombre annuel de transactions portant sur les activités de partage de frais ou de vente entre particuliers de biens mentionnées au II de l'article 150 UA est au moins égal à vingt.

Concernant la procédure de fiabilisation de l'identification de l'utilisateur, l'opérateur a le choix entre deux méthodes :

- **Soit il vérifie** les noms de famille ou d'usage, prénoms et date de naissance de l'utilisateur, notamment sur présentation par l'utilisateur d'une copie d'une pièce d'identité ;
- **Soit il indique** à l'administration le numéro d'inscription au fichier de simplification des procédures d'imposition (SPI) de l'utilisateur, après en avoir vérifié la structure, le format et l'algorithme<sup>8</sup>. L'opérateur doit dans ce cas s'assurer que la structure, le format et l'algorithme du numéro SPI obtenu auprès de l'utilisateur sont corrects. Il peut vérifier ces informations au moyen de la documentation fournie à cet effet par l'administration sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

### ➤ **Concernant les éléments d'identification des personnes physiques ou morales agissant à titre professionnel :**

Les éléments d'identification à fournir par la personne susvisée sont, la raison sociale ou nom de l'entreprise, le nom commercial ou le nom d'utilisateur sur la plateforme, le lieu d'établissement connu de l'opérateur à la date de transmission du document, le numéro d'identification TVA intracommunautaire ou si elle en est dépourvue, son numéro SIREN ou SIRET. Pour une entreprise non résidente, il convient de l'identifier via son numéro d'immatriculation auprès de l'administration fiscale de son pays de résidence en lieu et place du numéro TVA, SIREN ou SIRET.

Par ailleurs, il convient de mentionner l'adresse URL correspondant à la localisation de la ressource internet de l'utilisateur professionnel ou, à défaut, l'identifiant fourni par l'opérateur de la plateforme et enfin l'adresse électronique<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Article 23L octies, 1. a), b), c), d), e), f) de l'annexe IV au CGI

<sup>8</sup> Article 23L octies, 1. g) de l'annexe IV au CGI

<sup>9</sup> Article 23L octies, 2. De l'annexe IV du CGI

3) Le statut de particulier ou de professionnel indiqué par l'utilisateur de la plateforme :

Ce statut est communiqué par l'utilisateur et est déterminée sous la seule responsabilité de ce dernier.

Le rôle des opérateurs de plateforme se limite à porter sur le document l'information qu'ils sont tenus de recueillir auprès de chaque utilisateur. En cas de changement en cours d'année, les opérateurs établissent un document récapitulatif par période et par utilisateur.

4) Le nombre et le montant total brut des transactions réalisées par l'utilisateur au cours de l'année civile précédente :

Les opérateurs de plateforme doivent d'une part indiquer le nombre total des transactions réalisées par l'utilisateur au cours de l'année civile concernée par le document et dont ils ont connaissance. Ils doivent également indiquer le montant total brut des transactions réalisées par l'utilisateur au cours de l'année civile concernée par le document récapitulatif et dont ils ont connaissance.

L'opérateur de plateforme peut déterminer ce montant brut en indiquant de manière distincte le montant des transactions qui relèvent de prestation de service dont bénéficie également le particulier qui la propose, sans objectif lucratif et avec partage de frais avec les bénéficiaires ou de la vente entre particuliers de biens mentionnés au II de l'article 150 UA du CGI, et le montant des transactions relevant d'autres activités.<sup>10</sup>

Par ailleurs, l'opérateur de plateforme doit également préciser le montant des transactions imposables à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en France, dès lors que l'utilisateur réside ou réalise des ventes ou des prestations de service en France au sens de l'article 258 du CGI à l'article 259 D du CGI.<sup>11</sup>

Le montant total brut des transactions réalisées par l'utilisateur doit être exprimé en euros. Lorsque le paiement des transactions réalisées s'effectue au moyen d'une devise autre que l'euro, le déclarant doit convertir le montant d'origine en euros, selon le cours existant entre les deux monnaies au jour de réalisation effective de l'opération.

5) Si elles sont connues de l'opérateur, les coordonnées du compte bancaire sur lequel les revenus sont versés :

Les coordonnées bancaires sont au format du code d'identification des banques (BIC) et du numéro de compte bancaire international (IBAN).

Ces coordonnées sont réputées connues de l'opérateur dès lors que ce dernier procède directement au versement des sommes auprès de l'utilisateur, ou lorsqu'il a recours, à cette fin, à un prestataire de services.<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Article 23L Nonies du CGI

<sup>11</sup> Article 23L nonies A du CGI

<sup>12</sup> Article 23L decies du CGI

## **B- Modalités de transmission du document annuel**

Le récapitulatif annuel doit être envoyé par voie électronique.

Il n'est soumis à aucun formalisme particulier dès lors que toutes les informations devant y figurer, apparaissent de manière claire.

Ce dernier doit être envoyé à la dernière adresse électronique communiquée par l'utilisateur.

## **C- Date de transmission du document**

Le document récapitulatif doit être adressé au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les opérations récapitulées sont réalisées.

## **III- Obligation de prendre des mesures contre un utilisateur si l'administration fiscale signale un assujetti à l'opérateur de la plateforme en ligne**

Lorsqu'il existe des présomptions qu'un utilisateur, assujetti à la TVA, se soustrait à ses obligations en matière de déclaration ou de paiement de ladite taxe et qu'il est signalé par l'administration fiscale à l'opérateur de la plateforme, ce dernier doit prendre des mesures à l'égard de l'utilisateur afin de lui permettre de régulariser sa situation.

Les mesures ainsi prises par l'opérateur doivent être notifiées à l'administration fiscale.

Si les présomptions persistent après un délai d'un mois à compter de la notification des mesures ou, à défaut d'une telle notification, à compter du signalement précité, l'administration peut mettre en demeure l'opérateur de la plateforme en ligne de prendre des mesures supplémentaires ou, à défaut, d'exclure l'assujetti concerné de la plateforme en ligne.

Ces mesures prises par l'opérateur font également l'objet d'une notification à l'administration<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Article 283 bis et 293 A ter du CGI

## **Partie 2 : Infractions et sanctions à l'égard des opérateurs pour non-respect des obligations précitées**

### **I- Sanction du non-respect de l'obligation de prendre des mesures contre un utilisateur : solidarité de paiement à la TVA**

Lorsque l'opérateur de la plateforme ne met pas en œuvre les mesures supplémentaires précitées dans la première partie, ou en l'absence de celles-ci, n'exclut pas l'assujetti après le délai d'un mois à compter de la notification, ou à défaut d'une telle notification, à compter de la mise en demeure de l'administration fiscale, la TVA dont est redevable l'assujetti est solidairement due par l'opérateur de la plateforme en ligne.

Les conditions d'application du mécanisme de solidarité de paiement est prévu aux articles 190 de l'annexe IV au code général des impôts et à l'article 192 bis de l'annexe IV au code général des impôts.<sup>14</sup>

### **II- Manquement à l'obligation d'informer les utilisateurs sur leurs obligations fiscales et sociales**

Une amende forfaitaire globale fixée dans la limite d'un plafond de 50 000 € est prévue par le Code général des impôts en cas de non-respect par les opérateurs des obligations suivantes <sup>15</sup>:

- D'une part, l'obligation, à l'occasion de chaque transaction, de fournir une information loyale, claire et transparente sur les obligations fiscales et sociales qui incombent aux personnes qui réalisent des transactions commerciales par l'intermédiaire de la plateforme ;
- et d'autre part, l'obligation de mise à disposition des liens électroniques vers les sites des administrations permettant de se conformer à ces obligations.

Par mesure de tempérament, le montant de l'amende est plafonné à 5 000 € en cas de première infraction commise au cours de l'année civile en cours et des trois années précédentes.

---

<sup>14</sup> Article 283 bis et 293 A ter du CGI

<sup>15</sup> Article 1731 ter du CGI